

Janvier 2017

Bulletin

Municipal

SAINT-POINT-LAC

1. Le Mot du Maire:

Dans ce numéro :

1. Le Mot du Maire.
2. Bilan 2016 et Projets 2017.
3. Tourisme à Saint-Point Lac.
4. Occupation du domaine public.
5. Vie du village.
6. La vie des associations.
7. Le Message de notre secrétaire.
8. Le ptit-saint-point.
9. Distinctions.
10. L'état civil.
11. Dates à retenir.
12. Quelques rappels.

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.



Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et bien sûr une excellente santé. Ce bien si cher et précieux qui nous permet de profiter pleinement de la vie.

Nous formulons des vœux pour que votre travail et votre action au quotidien vous donnent entière satisfaction, pour que vous meniez à bien tous vos projets personnels et professionnels.

Que votre engagement au service des autres, dans les clubs, les associations et les collectivités, que vous soyez adhérents ou bien que vous exerciez des responsabilités, soit utile, efficace et bénéfique.

Puissent dans nos cœurs, scintiller la lumière et l'espoir d'un monde meilleur, jaillir l'envie et la volonté de conserver les valeurs de bonté et de fraternité.

Patrick Liegeon



L'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, constitue un autre dossier patrimonial important pour notre commune

Deux événements phares ont marqué l'année 2016. La dépose de la bannière en juin (manifestation organisée par l'Association des Amis de l'Eglise et du Patrimoine) et le lancement officiel de la souscription aux dons avec la Fondation du Patrimoine en septembre (souscription toujours en cours, chaque don est déductible à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu).

Nous avons programmé une première tranche de travaux en 2016. Ils ont débuté en mai et se sont terminés fin novembre. Cette première tranche concernait le porche d'entrée (murs, plafonds et portes), la mise aux normes électriques, l'accessibilité PMR de même que le remplacement d'une fenêtre à la sacristie. Les boiseries du chœur ont été déposées. Ces travaux se sont déroulés sous la direction du maître d'œuvre, le cabinet Just, avec comme superviseur l'architecte de la Direction des Affaires Culturelles, monsieur Gavet.

Une deuxième tranche de travaux sera programmée en 2017-2018 pour la rénovation intérieure du bâtiment, elle concernera en premier le chœur puis l'éclairage, les peintures et enduits muraux, il s'agit de la dépense la plus importante.

Pour pouvoir financer ces travaux, la commune a sollicité plusieurs aides (Département, Drac, Fondation du Patrimoine...)



Un autre dossier est en cours, il s'agit de l'aménagement de notre village.

Nous avons lancé avec un cabinet spécialisé en fin d'année 2015, une étude d'aménagement pour répondre aux besoins de sécurité des usagers, pour rationaliser les déplacements mais aussi dans un souci d'esthétique, pour rendre notre village plus accueillant et l'embellir.

Cette étude continuera en 2017, pour l'instant nous avons arrêté les scénaris afin que le cabinet puisse procéder au chiffrage des opérations.

Nous ne sommes pas encore dans la phase de lancement des travaux, peut-être qu'ils débiteront en 2018-2019 et s'étaleront sur plusieurs années par tranches et par zones avec des priorités établies.

Il faudra encore patienter avant d'avoir les équipements de sécurité que nous désirons tous.

Nous avons programmé des **travaux de voirie** au cours de cette année : l'aménagement de la rue de la Source afin de terminer les travaux du petit lotissement et la mise en place de caniveaux, route de Malpas pour améliorer l'écoulement de l'eau.

Parmi les autres travaux prévus en 2017, il y a l'extension du **local d'expédition de la fromagerie** par la Société Coopérative de Fromagerie.

Nous aurons aussi à mener et gérer deux nouveaux dossiers :

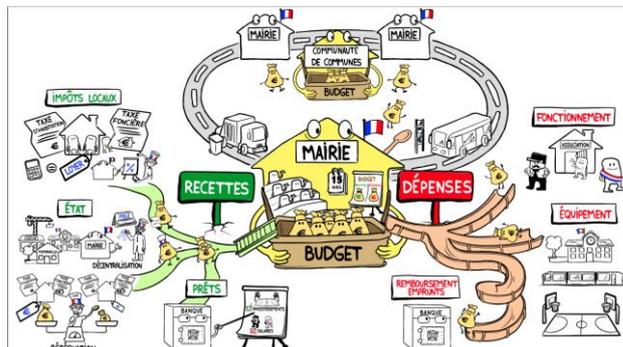
- Le profil de la baignade imposé par l'ARS : nous allons collaborer avec les autres communes du tour du Lac qui ont la même obligation.
- L'élaboration d'un plan de sauvegarde communal : il s'agit aussi d'une nouvelle obligation imposée du fait que notre camping se situe en partie en zone inondable selon le PPRI (risque moyen à faible).

Quant à la **saison touristique**, elle s'est bien déroulée avec une période estivale où le soleil a brillé de mille feux, ce qui nous a permis de réaliser de bons résultats, au niveau du camping et de l'aire de camping-cars.



Mais qu'en est-il de la **gestion budgétaire** avec tous ces projets (église, cimetière, voirie, études du PLU, de l'aménagement) ?

Quelques éléments de réponse : nos finances sont satisfaisantes, nous faisons attention à ne pas dépenser de façon superflue.



Nous cherchons à assurer l'équilibre budgétaire en faisant des choix raisonnés et même à supprimer ou à décaler dans le temps, certaines dépenses (rénovation des fontaines, acquisition d'un tracteur...)



La baisse des dotations d'état depuis 3 ans complique notre tâche et réduit sensiblement notre marge de manœuvre, en trois ans le manque cumulé s'élèvera à environ 30 000€. Peut-être que cette année les dotations seront moins réduites, nous l'espérons !

L'endettement de la commune est une autre contrainte dont nous devons tenir compte. L'horizon 2017-2018 sera plus dégagé avec la fin des remboursements de certains emprunts.

Nous avons augmenté l'an dernier les impôts locaux, ce n'est jamais de gaité de cœur, mais nous nous y sommes résolus pour permettre à la commune de bénéficier de meilleures rentrées.

Nous avons également, dans un souci d'améliorer les recettes communales, sollicité toutes les aides possibles en matière de subventions (église, cimetière, voirie, étude des cabinets)

Il est nécessaire enfin d'évoquer un autre sujet important pour notre commune, c'est la fusion des deux **communautés de communes** : Mont D'Or Deux Lacs avec celle des Hauts du Doubs (Mouthe).

La loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en septembre 2015, prévoyait des seuils en deçà desquels certaines communautés de communes ne pouvaient pas rester seules et devaient fusionner avec d'autres. C'est le cas pour la Communauté des Hauts du Doubs.

Un arrêté préfectoral a officialisé le 28 octobre dernier la fusion entre la Communauté Mont d'Or 2 Lacs et celle des Hauts du Doubs pour n'en former plus qu'une : la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs (CC.L.MHD).

Le temps imparti pour mettre en place cette nouvelle entité à mi-mandat, la complexité pour réaliser cette fusion, des compétences différentes et beaucoup plus nombreuses exercées au sein de celle des Hauts du Doubs ont engendré un débat sur le bien-fondé ou non de cette fusion.



Selon les estimations non confirmées par les services de l'Etat, cette fusion entraînerait une hausse sensible de la fiscalité des impôts intercommunaux. Ce manque de lisibilité et d'information sur l'impact financier a entraîné un refus de la fusion de la part des élus de la Communauté de Mont D'Or Deux Lacs et un recours juridique. La décision du tribunal devait intervenir le 15 décembre, elle a été reportée au 12 janvier de cette année.

Selon les toutes dernières nouvelles, le tribunal a rendu un arrêté de suspension de la fusion entre les deux communautés de communes, le Préfet ayant quant à lui, fait appel de la décision. Autrement dit, nous ne savons pas, quel sera notre avenir demain, par qui et comment nous serons gouvernés, si nous allons continuer comme par le passé. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Pour conclure, je tiens à remercier les adjoints, le conseil municipal pour leur implication et leur investissement, j'associe le personnel municipal pour le travail accompli au service de la population et des nombreux visiteurs durant l'été. Je remercie également tous les corps de métier, toutes les personnes et associations, qui s'impliquent dans leurs domaines respectifs pour valoriser et donner une image positive, dynamique et conviviale de notre beau village.

Patrick Liegeon

3. Le Tourisme à Saint-Point Lac

Malgré un début de saison moyen, avec une météo défavorable, les résultats de la saison 2016 sont globalement supérieurs aux objectifs que nous nous étions fixés.

NOTRE CAMPING MUNICIPAL :

Nous constatons une augmentation du taux d'occupation, à 53,4% pour 52% en 2015. Cette augmentation est principalement due aux mois d'août (+10%) et septembre (+10%), alors que nous avons enregistré une diminution en mai (-1%), juin (-10%) et juillet (-3%).

Concernant les recettes brutes du camping, le niveau atteint en 2016 est tout simplement le plus élevé depuis la reprise du camping en gestion municipale, en hausse de 6,5% par rapport à 2015.

L'enquête de satisfaction effectuée tout au long de la saison confirme que l'accueil, l'ambiance et la propreté restent les points forts de notre camping.

Le service du pain, l'accès wifi et les améliorations régulières des équipements existants contribuent à la satisfaction de nos clients.



Ces bons résultats n'ont pu être obtenus qu'avec l'aide et l'implication des 3 membres de l'équipe embauchés pour la saison, Elise, Valérie et Tony, auxquels il faut associer Éric, notre employé communal.

L'AIRE DE CAMPING-CARS :

Le taux d'occupation moyen sur l'ensemble de la saison est en légère augmentation, à 33,9% pour 33,4% en 2015.



Ce taux moyen d'occupation ne reflète pas l'affluence constatée en juillet et août, période au cours de laquelle l'aire a été régulièrement complète.

Quant aux résultats financiers bruts, s'ils sont quasiment identiques à ceux de 2015, ils sont impactés par la mise en place en début d'année d'une taxe de séjour intercommunale spécifique aux camping-cars.

Afin de compenser son impact négatif, soit 8,2% des recettes brutes, cette taxe de séjour sera intégrée dans les tarifs 2017 qui seront augmentés en conséquence.

A signaler que depuis la création des sites internet par François HANROT, leur fréquentation ne cesse d'augmenter.

Ainsi le site du camping a enregistré plus de 14.000 visites en 2016 pour moins de 6.000 en 2015. Pour le site de l'aire de camping-cars, nous avons déjà plus de 700 visites après 6 mois d'existence.

D'autre part, la mise en place de la redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères étant maintenant validée, il va en résulter un surcoût important pour le camping et l'aire de camping-cars.

Afin de compenser ce surcoût, en plus d'une gestion au quotidien des bacs poubelles pour limiter le nombre de levées, les tarifs 2017 seront augmentés en leur ajoutant une contribution à la gestion des déchets.

Daniel Pacquelet



4. Occupation du domaine public

BARQUES
CANOËS
BATEAUX

Un manque de civisme a été constaté au niveau de l'Espace lac. Détritus et encombrants occupent malheureusement les rives de notre Espace Lac.

Barbecue abandonné



Barque laissée à l'abandon



RAPPEL
Toute embarcation est interdite dans les roselières !



Il est rappelé que le pétitionnaire doit assurer **l'entretien de la surface du domaine public** sollicitée pendant la période d'occupation.

L'occupation de l'Espace Lac, s'exerce du 10 mars jusqu'au 30 novembre de l'année concernée, les embarcations doivent être retirées pour le 1^{er} décembre maximum !

L'hivernage sur le camping s'exerce du 1^{er} décembre de l'année concernée jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les embarcations doivent être retirées pour le 1^{er} avril maximum afin de préparer le camping à la nouvelle saison.

Toutes ces occupations sont soumises à demandes et autorisations, exercées par la mairie. Pour une meilleure gestion des embarcations, merci de respecter les dates, les demandes d'autorisations, et la nature !

Mickaël Berger

5. VIE DU VILLAGE

CADRE DE VIE

Il est toujours consternant de constater régulièrement les incivilités de quelques personnes qui gênent le quotidien de la majorité des habitants de notre village.

Parmi ces incivilités, citons celle qui consiste à déposer au pied des conteneurs à verre les divers emballages qui ont été utilisés pour amener sur place le verre à recycler. Certains vont également jusqu'à déposer des sacs poubelles ou d'autres objets indésirables au pied de ces mêmes conteneurs.



Une autre incivilité récurrente concerne la divagation de chiens et de chats sur le territoire de la commune. Ces divagations s'accompagnent très souvent de déjections animales dans l'espace public mais également dans des espaces privés, alors que les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser ces déjections.

Rappelons que le Code Pénal prévoit des contraventions pour ces incivilités. D'autre part, des arrêtés municipaux ayant été pris par la municipalité, la gendarmerie peut désormais prendre toutes les dispositions pour verbaliser les contrevenants si nécessaire.

Nous comptons bien entendu sur le civisme et le respect de chacun pour éviter d'en arriver là et faire cesser ces incivilités.

ENTRETIEN DES HAIES ET PLANTATIONS

Il est rappelé que l'entretien des haies et des arbres plantés sur des propriétés privées en incombe aux propriétaires.

Un arrêté municipal précise les différentes situations dans lesquelles les propriétaires sont tenus d'intervenir.

Ainsi, les arbres situés en bordure des voies communales et de l'espace public doivent être abattus s'ils compromettent la sécurité des piétons et de la circulation.

De même, les arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies communales et du domaine public doivent être élagués ou coupés à l'aplomb des limites. En aucun cas, les haies privées ne doivent faire saillie sur l'espace public.

**EGLISE, CIMETIERE ET CONCESSIONS**

Les travaux de réhabilitation du cimetière devant être validés, nous aimerions connaître le nombre de personnes susceptibles de réserver une concession.



Nous vous invitons donc, si vous êtes intéressés, à passer prochainement en mairie pour nous faire part de vos choix, soit caveau, soit cav'urne, soit columbarium, soit jardin du souvenir.

Des travaux de restauration étant actuellement en cours dans le chœur de l'église, nous vous informons que celle-ci restera fermée jusqu'à nouvel ordre.



6. La vie des associations

L'Association Communale de Chasse Agrée (A.C.C.A.)

La saison de chasse 2016-2017 touche à sa fin, les conditions météo exceptionnelles de cette fin d'année nous ont permis de bénéficier d'une belle fin de saison.

L'association a constaté une certaine stabilité du nombre de ses adhérents, avec 12 actionnaires chasseurs.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 28 mai, a reconduit le Président, deux nouveaux membres sont entrés au Conseil d'Administration.



Nous avons cependant à déplorer pour la seconde année consécutive, un acte de vandalisme avec une intrusion par effraction au chalet de chasse.

Le plan de chasse du grand gibier a été réalisé, nous avons observé une présence en hausse de sangliers, et une population stable de chevreuils.

La gestion rigoureuse du lièvre commence à porter ces fruits, avec une hausse significative de cette espèce.



L'association communale de chasse vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le Président
Bruno VERNEREY

La bibliothèque :

La bibliothèque de notre village a ses habitués dont nous serions heureux de voir grandir le nombre. Il n'y a pas d'âge pour s'évader au cœur d'un bon roman ou de découvrir et se cultiver grâce à des documentaires, des bibliographies ou des livres historiques. Parmi plus d'un millier d'ouvrages qui garnissent les étagères, adultes, adolescents et enfants peuvent trouver de quoi satisfaire leur curiosité.

Nous acceptons toujours les livres dont vous souhaiteriez vous débarrasser d'autant plus que désormais, durant l'été les vacanciers qui fréquentent le camping ont à leur disposition un stock de livres déposés sous l'auvent du bâtiment d'accueil service gratuit bien apprécié.

C'est aussi à la bibliothèque que la bannière clunisienne de St Point, réalisée entre 2015 et 2016 par des brodeuses talentueuses, est déposée. Elle raconte un peu à la manière d'une bande dessinée l'histoire de notre village et de ses alentours immédiats. Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore eu l'opportunité de l'admirer il est toujours possible, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, d'en avoir une présentation commentée. La subvention octroyée par le conseil municipal ainsi qu'un don de l'Echo du Lac permettent de poursuivre l'aménagement du lieu et l'achat de nouveautés qui sont à votre disposition le lundi de 16h30 à 18h.

La bibliothèque est fermée durant les congés scolaires. Inscriptions et prêt des livres sont gratuits.

Liliane Ravenel, responsable.

Club de l'Amitié Les Grangettes/St Point-Lac :

Comme de grands enfants, nous avons repris en ce début d'automne le chemin qui nous mène au Club pour partager des moments de convivialité.

A la reprise des réunions du Club au mois d'octobre, notre doyenne Elisabeth Petit-Maire nous a quittés pour d'autres cieux, une fidèle des fidèles, qui nous manque à tous énormément ; nous renouvelons ici toutes nos amitiés à sa famille.



Cette saison s'annonce avec de nouveaux adhérents, mais nous déplorons malgré cela une diminution des effectifs due à quelques défections liées au grand âge de certains et à l'absence de malades à qui nous souhaitons un bon rétablissement. Pour cette saison 2016-2017 le Club compte donc 45 adhérents (23 de Les Grangettes et 22 de Saint Point-Lac) contre 53 la saison dernière. Les activités au sein du Club sont surtout le tarot, la belote, le scrabble voire d'autres jeux de société, ou par beau temps ceux qui le désirent font quelques balades dans les environs.

L'Assemblée Générale a eu lieu courant mai à la Salle Polyvalente en présence des représentants de nos deux communes et après le verre de l'Amitié, nous nous sommes retrouvés au restaurant l'Escale à Saint Point-Lac.



Les membres du Club organisent également plusieurs fois dans l'année des repas conviviaux à la salle polyvalente ou ailleurs, histoire de se retrouver et de passer de bons moments ensemble.

Comme d'habitude courant août, plusieurs clubs des environs ont participé à la pierrade d'agneau chez Benjamin qui a réuni 95 personnes. Cette réunion a été très réussie avec le beau temps et surtout grâce aux membres du Club, qui n'ont pas ménagé leur peine pour que l'organisation soit parfaite et que tous soient heureux de se retrouver. Réunion qui sera sûrement à renouveler.

Le repas de rentrée courant novembre nous a conduits sur les hauteurs de Pontarlier au lieu-dit le Gounefay, pour un menu très apprécié.

Pour les fêtes de fin d'année, nous nous retrouverons aux Grangettes autour de la bûche de Noël et de la Galette des Rois, avec comme toujours une pensée pour ceux et celles qui ne peuvent se joindre à nous pour partager cette convivialité.

Les réunions du Club ont lieu tous les mardis de 14h à 18h Salle Polyvalente de Les Grangettes d'octobre à fin avril.

Le Club de l'Amitié permet aux retraités de tous âges de mieux se connaître, de s'apprécier et de passer ensemble de bons moments.

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez bien accueillis !

Bonne année 2017. Jean Louis Rousseau

Avec l'Echo du Lac, votre association

Si le mois de juin a été très maussade, 2016 fut dans l'ensemble très favorable. Président depuis huit années, je place en deuxième position les résultats de notre chalet. Une seule animation a eu lieu au chapiteau, lieu de repli

Après l'ouverture du chalet le 1 mai, concordant avec l'ouverture du camping municipal, notre traditionnelle fête des escargots a eu une nouvelle fois un succès mitigé. De quoi, pour certains, remettre en cause cette soirée, trop tributaire de notre météo, forte implication de bénévoles, « Toujours les mêmes, nous prenons de l'âge », cependant c'est la fête de notre village, je pense qu'il faut la maintenir et faire appel aux bonnes volontés. Les propositions auront lieu dans notre comité au mois de février, en attendant la décision, la date du samedi 20 mai est retenue.

Encore 17 animations furent organisées. Fidélité des groupes au succès assuré, Les VIEUX DE L'HOPP, les OUDLERS, les BUZZ, ROCAMBOLESTE, Benoit CHABOD et Gilles BALAGUER, ANIMUSIC, et les nouveaux MELTINGONG, DUORIM, NOSTALGIA, DANIEL en hommage à TITI, félicitations à tous pour leur implication et remerciements de la part de nous tous. Soyez assurés que nous renouvellerons tout cela en 2017.

Toujours les mêmes satisfactions, malgré les fortes affluences, les services que nous attendons du chalet, en direction des touristes, des utilisateurs de la plage et le passage de plus en plus prisé des promeneurs qui ont le plaisir de découvrir notre site, nos prestations sont toujours très appréciées.

Nous renouvelons nos compliments et nos remerciements à la valeureuse équipe, responsable du fonctionnement de notre camping municipal.

Leurs contributions et l'aide qu'elles nous apportent, bonne ambiance, entraide, bonne humeur font partie de leurs qualités habituelles, Elise et Valérie à l'année prochaine.

Notre maire Patrick LIEGEON et son équipe municipale nous font l'honneur par leurs présences de soutenir l'ensemble de nos activités.



Pour améliorer les prestations au chalet, nous avons investi en 2016 dans un chapiteau plus accueillant, nous améliorerons son confort au cours de la saison. Nous rappelons que notre terrasse doit être un lieu d'accueil pour les touristes, une zone d'échange et de convivialité avec les villageois.

Les produits de notre région seront toujours privilégiés. Pour faciliter la bonne ambiance, une petite raclette en groupe peut être proposée.

Les enfants de plus en plus nombreux sur notre site vont profiter d'animations au cours de l'été. Les bilans financiers seront présentés lors de l'assemblée générale qui aura lieu dans la première quinzaine du mois d'avril, la préparation d'une journée festive est en cours.

Pour la saison 2017, les emplois, à temps plein ou partiel, seront définis dès le premier trimestre de l'année, la priorité des candidatures des villageois reste un argument non négligeable.

Bernard VOLCKMANN Président



Les Sapeurs-Pompiers Rive-Gauche**Les sapeurs-pompiers du Doubs (SDIS 25)**

Voici un petit tour d'horizon du SDIS 25 en chiffre :

***Les ressources humaines sont actuellement de 3083 agents :**

- 2514 sapeurs – pompiers volontaires du corps départemental : SPV
- 60 sapeurs-pompiers volontaires dans les corps communaux
- 396 sapeurs-pompiers professionnels
- 113 personnels administratifs et techniques

*Le SDIS 25 en tant qu'organisme de formation, aura dispensé en 2016 : 96000 heures de formation à ses personnels, qui représentent 12000 journées stagiaires.

Entre janvier et fin octobre 2016, 33 sapeurs-pompiers ont été blessés en intervention dans le Doubs.

*Les jeunes sapeurs-pompiers ou JSP au sein du sdis : actuellement ,18 sections de JSP sont implantées sur le territoire du Doubs pour un total de 362 JSP : soit 30% des recrutements annuels des spv.

*Le parc véhicules du sdis25, conséquent au nombre de 650, permet de répondre aux besoins opérationnels et logistiques.

*L'activité opérationnelle pour l'année 2016 au 17 décembre : 33301 interventions soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2015.

En moyenne les pompiers du Doubs interviennent plus de 95 fois par jour, soit une intervention toutes les 15 minutes.

Le centre de traitement de l'alerte (CTA) a enregistré, depuis le 1 janvier : 184374 appels soit une moyenne de 524 appels (18-112) décrochés chaque jour.



- les interventions se décomposent en :
 - 2304 accidents de la circulation AVP
 - 2585 incendies INC
 - 2910 opérations diverses OD
 - 475 risques techno/ naturel
 - 25027 secours à personne SAP

Les sapeurs-pompiers rive-gauche vous souhaite une bonne et heureuse année 2017 et vous remercie pour l'accueil lors de leur visite des calendriers.

Un exemple : le 25 juin 2016 suite aux épisodes climatiques sur 98 communes du Doubs. Les sapeurs-pompiers ont réalisé 900 interventions avec 620 véhicules venus de 51 centres d'incendie.

La prévision du SDIS25 :

C'est 336 visites périodiques dans les établissements recevant du public au 20/10/2016.

L'étude de 450 dossiers de manifestations publiques et la mise en œuvre de 5 exercices départementaux de sécurité civile.

Les sapeurs-pompiers rive-gauche au 17/12/2016 :

Un effectif en baisse, passant de 19 pompiers à 13 actuellement.

3 spv ont intégré un autre centre

2 spv sont en indisponibilité pour leurs études

1 a démissionné

Nous avons réalisé 61 interventions depuis le 1 janvier 2016 dont 9 avp : (accidents de la route), 7 feux (6 feux de cheminée), 7 opérations diverses, 38 sap : (secours à personne).



Par 5 fois les pompiers de rive-gauche ont fait appel aux hélicoptères pour le secours aux victimes ou leur transport avec l'aide du SAMU25 : soit sur des accidents de la route ou sur un AVC (cardiaque) ou un accident causé par un coup de sabot de cheval en pleine tête.

-Un petit retour sur le feu du mois d'août à Saint-Point-Lac où pas moins de 35 pompiers et 9 véhicules provenant de 5 centres se sont relayés tout au long de la journée. Au plus fort de l'intervention vers 3h30 du matin, 2 engins pompe (FPTGP, VPI), 1 grande échelle (EPA); 1 véhicule de commandement (VLCG), 1 camion porteur d'eau de 12000 litres (CCGC), et 1 camion dévidoir (CDHR).

Pour pallier au manque d'eau, il a été nécessaire de s'approvisionner dans une réserve route de Malpas avec pas moins de 500 mètres de tuyau à déployer.

Dans un proche avenir notre centre devrait fusionner avec celui de la Fuvelle (Labergement Malbuisson).

Une caserne à la clef qui permettra aux 2 centres de garder un effectif stable pour faire face aux 200 interventions communes chaque année. Une meilleure disponibilité en journée pour assurer les premiers départs sur les 8 communes en premier appel et renforcer le secteur qui manque de personnels.

Frédéric Cannelle



LES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAINT-POINT ET DU PATRIMOINE

L'association va entamer sa dixième année d'existence. C'est le moment de jeter un petit coup d'œil en arrière.

Le Maire, Gérard Mondet et son conseil, conscients de l'intérêt de l'église, l'ont faite inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2004. L'enquête faite par la Drac confirmait que cet édifice avait une place indéniable dans l'histoire locale et qu'il fallait le préserver. Le dossier de classement apportait un éclairage sur l'église, mais il était nécessaire de l'approfondir pour comprendre véritablement son rôle dans l'histoire locale.

Un seul ouvrage avait été fait à ce sujet : "*Recherches historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses possessions et sur les prieurés de Romain-Mouthier ou de Vaux et de Saint-Point par M. Barthelet, notaire à la Cluse, Pontarlier 1858.*" Mais Saint-Point n'est évoqué que dans les cinquante dernières pages de l'ouvrage (ce livre est disponible gratuitement sur Google livres).

En mars 2008, une association voit le jour : *Les amis de l'église de Saint Point et du patrimoine*. Dans ses statuts, cette association a pour but de :

- Faire connaître le patrimoine local, son église en particulier et aider à sa préservation.
- Rassembler les bonnes volontés autour d'un projet culturel respectueux du village, de son histoire et de ses habitants.

Un bulletin, (fruit des recherches aux archives du Doubs, de Pontarlier du Canton de Vaux, de Romainmôtier et de l'archevêché de Besançon) est rédigé tous les trimestres. Les anciens numéros sont disponibles à la bibliothèque du village. Ils retracent, chronologiquement des faits concernant le village et son proche environnement à partir des archives.

Dès septembre 2008, les Journées Européennes du Patrimoine sont organisées, elles font connaître l'église. Plusieurs expositions ont été organisées à cette occasion. La première sur l'inventaire des dalles funéraires de l'église a eu lieu également à Pontarlier, aux Annonciades.

La sortie du livre : "*L'odyssée d'un prêtre réfractaire, la correspondance de l'abbé Monnot, 1792/1815*" en 2011, plus de 20 ans de l'histoire du village et de ses habitants pendant la Révolution et l'Empire a été un moment fort. Les cloches ont été à l'honneur en 2012, conférence et concert formidable dans une église décorée des plus belles cloches de vache...

En 2015, les rapports de Saint Point avec les sires de Joux ont intéressé beaucoup de visiteurs.



Aux Annonciades, en 2010



Concert de handbells, B. Ravenel fait chanter la salle, Georges l'assiste...

Les brochures de ces expositions et le livre de correspondance de l'abbé Monnot avec la brochure qui donne des clés de lecture notamment pour les surnoms, sont à la bibliothèque de Saint Point

En 2010, une pancarte explicative en trois langues est posée sur le mur de l'église, avec l'aide de la région Franche-Comté. Un dépliant en français, allemand et anglais est édité. A la disposition des visiteurs à l'entrée de l'église, plus de 2000 ont déjà été distribués.

Le premier concert a lieu pour les Journées du Patrimoine, en 2010, avec l'ensemble « Quintessence ». Il fait découvrir l'acoustique remarquable de l'église. Chaque année depuis lors, un concert a lieu à cette date.



Pierre Vielle-Cessay et Jean-Philippe Kuzma, un duo exceptionnel

Cette année, un duo exceptionnel a suspendu le temps et enchanté l'auditoire.

L'association s'est affiliée à la fédération européenne des sites clunisiens. C'est une autre



façon de faire connaître le patrimoine local et de rencontrer les animateurs d'autres sites. C'est ainsi que nous avons été amenés à créer une bannière pour le village. Une aventure humaine, 40 carrés brodés, presque autant de brodeuses. Une première présentation avait eu lieu dans la bibliothèque avant même le montage. L'inauguration a eu lieu l'an dernier au mois de juin.



En plein montage de la bannière

Désormais à la bibliothèque, elle sortira pour les fêtes, les concerts et les expositions. La première exposition a eu lieu aux Annonciades. 49 bannières, suisses, italiennes et françaises, et un succès à la hauteur de l'exposition. La brochure qui raconte l'histoire du village à travers les broderies est encore disponible.



Le jour de son inauguration

Mais l'association c'est aussi des sorties, à Cluny, Romainmôtier, Neuchâtel, Morat, Morteau, Dole, Arbois, Nozeroy ... toujours avec un guide particulier ou des amis clunisiens comme à Gigny ou à Baume-les Messieurs.



Et aux Annonciades...

L'été, des randonnées sont toujours organisées. Elles font découvrir la région aussi bien aux touristes qu'aux membres de l'association. Et pendant tout ce temps nous avons fidèlement été soutenus par l'Écho du lac !



7. Le message de notre secrétaire

Délivrance des actes d'état-civil :

Acte de naissance : à demander à la mairie de naissance de l'intéressé, sur présentation d'une pièce d'identité et éventuellement d'un livret de famille.

Acte de mariage : à demander à la mairie de mariage, sur présentation d'une pièce d'identité et éventuellement d'un livret de famille.

Acte de décès : à la mairie où a eu lieu le décès, ainsi qu'à la mairie de la commune du domicile si une transcription a été enregistrée.

Autorisation de sortie du territoire :

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents, depuis le 15 janvier 2017, doit être muni des documents suivants :

-Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr).

-Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire.

-Le titre doit être valide depuis moins de 5 ans.

-Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Divers :

Un transport à la demande existe.

Pour 2€50, vous pouvez aller de Saint-Point-Lac à Pontarlier, et revenir, les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois.

Le départ est fixé à 9 h35 et le retour à 12 h 30.

La réservation se fait uniquement la veille avant 17 h, par téléphone, auprès du transporteur Kéolis N°03/81/39/88/80.

8. LE P'TIT-SAINT-POINT

Nombreux ont été les visiteurs à embarquer à bord du bateau électro-solaire et à découvrir notre beau lac de Saint-Point. Les visites commentées, navettes inter-rives et promenades dégustation recommenceront dès le mois d'avril.

Vous pourrez, à partir du 1 mars, consulter les nouveaux horaires de navigation sur notre site internet :

www.lesbateauxdulacsaintpoint.com



Meilleurs vœux à
toutes et à tous !
Et au plaisir de vous
voir à bord.

L'équipage du P'tit Saint-Point

Remerciements ;

À nos Elus pour leur soutien,
Madame Prenot-Guinard et Madame Renaud pour leur aide précieuse lors de l'élaboration de nos commentaires à bord.

Nos fournisseurs : Robbe frères, Fromagerie Michelin, Boucherie Paillard et la boulangerie de Malbuisson Au Petit Desmouss pour leurs produits tant appréciés par nos visiteurs.



9. DISTINCTIONS A SAINT-POINT LAC

Au cours de la cérémonie du 05 décembre 2016 en hommage aux morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie, qui s'est déroulée à Dompierre les Tilleuls, notre compatriote René HENRIET, déjà titulaire de la « Croix de la Valeur militaire » a été décoré de la « Croix du Combattant »

Toutes nos félicitations !



CROIX DE LA VALEUR
MILITAIRE



CROIX DU
COMBATTANT

L'adjudant-chef Cannelle Frédéric se voit décerner l'insigne chef de centre avec étoile or pour son engagement depuis le 1 décembre 2010 et la médaille d'argent avec rosette sapeur-pompier depuis 36 ans (06/12/80) 9 ans chef de centre à Saint-Point-Lac, 6 ans chef de centre rive gauche.



10. L'état civil

- ❖ RAVELLE-CHAPUIS Loulenzo : 24 janvier 2016
- ❖ BERGER Ophélie : 25 février 2016
- ❖ GAMET Rose : 06 mai 2016
- ❖ BART Nolan : 03 novembre 2016
- ❖ JUIF Théa : 30 décembre 2016



GRIMAUD Vanessa et DENTU Gaël
02 juillet 2016

- ❖ MARQUIS Emilienne
Née KORNBERGER 21/10/2016
- ❖ SAGE Denis 15/08/2016
- ❖ VUILLAUME Jean 07/03/2016



11. Dates à retenir :

L'année 2017 étant riche en élections, présidentielle et législatives, tous les volontaires désireux de s'impliquer dans la vie du village seront les bienvenus pour nous aider à tenir le bureau de vote.

Les 2 tours de l'élection présidentielle auront lieu **les dimanche 23 avril et 7 mai**, les 2 tours des législatives **les dimanches 11 et 18 juin**.

Pour les manifestations, le triathlon du lac de Saint-Point se déroulera le **dimanche 25 juin** et la journée sans voiture le **dimanche 02 juillet**, nous recherchons également **des bénévoles** pour ces 2 journées.

Merci de vous faire connaître en mairie.

12. Quelques rappels

- **PERMANENCE DU SECRETARIAT :** - Mardi et jeudi : 9h00 - 12h00
- Vendredi : 14h00 – 17h00
- **PERMANENCE DU MAIRE :** Uniquement sur rendez-vous
- **TELEPHONE :** 03 81 69 62 08
- **MAIL :** mairie.saintpointlac@wanadoo.fr
- **SITE COMMUNAUTE DE COMMUNE :** <http://www.ccmontdor2lacs.com>
- **SITE COMMUNAL :** <http://www.saintpointlac.fr>
- **TELEPHONES UTILES :** **POMPIERS : 18 OU 112**
POLICE : 17



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Photos non spécifiées.
Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du bulletin.
Maquette et mise en page : Mickaël Berger.

Collecte des bacs à ordures ménagères et des bacs de tri en porte-à-porte pour l'année 2017
Communes de La Planée, Les Grangettes, Malpas, Oye et Pallet, Saint Point Lac



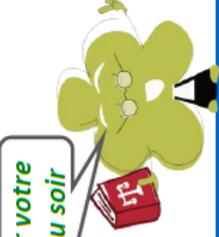
| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|---------|------|-------|------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| D 1 | M 1 | M 1 | S 1 | L 1 | J 1 | S 1 | M 1 | V 1 | D 1 | M 1 | V 1 |
| L 2 | J 2 | J 2 | D 2 | M 2 | V 2 | D 2 | M 2 | S 2 | L 2 | J 2 | S 2 |
| M 3 | V 3 | V 3 | L 3 | M 3 | S 3 | L 3 | J 3 | D 3 | M 3 | V 3 | D 3 |
| M 4 | S 4 | S 4 | M 4 | J 4 | D 4 | M 4 | V 4 | L 4 | M 4 | S 4 | L 4 |
| J 5 | D 5 | D 5 | M 5 | V 5 | L 5 | M 5 | S 5 | M 5 | J 5 | D 5 | M 5 |
| V 6 | L 6 | L 6 | J 6 | S 6 | M 6 | J 6 | D 6 | M 6 | V 6 | L 6 | M 6 |
| S 7 | M 7 | M 7 | V 7 | D 7 | M 7 | V 7 | L 7 | J 7 | S 7 | M 7 | J 7 |
| D 8 | J 8 | M 8 | S 8 | L 8 | J 8 | S 8 | M 8 | V 8 | D 8 | M 8 | V 8 |
| L 9 | M 9 | J 9 | D 9 | M 9 | V 9 | D 9 | M 9 | S 9 | L 9 | J 9 | S 9 |
| M 10 | V 10 | V 10 | L 10 | M 10 | S 10 | L 10 | J 10 | D 10 | M 10 | V 10 | D 10 |
| M 11 | S 11 | S 11 | M 11 | J 11 | D 11 | M 11 | V 11 | L 11 | M 11 | S 11 | L 11 |
| J 12 | D 12 | D 12 | M 12 | V 12 | L 12 | M 12 | S 12 | M 12 | J 12 | D 12 | M 12 |
| V 13 | L 13 | L 13 | J 13 | S 13 | M 13 | J 13 | D 13 | M 13 | V 13 | L 13 | M 13 |
| S 14 | M 14 | M 14 | V 14 | D 14 | M 14 | V 14 | L 14 | J 14 | S 14 | M 14 | J 14 |
| D 15 | M 15 | M 15 | S 15 | L 15 | J 15 | S 15 | M 15 | V 15 | D 15 | M 15 | V 15 |
| L 16 | J 16 | J 16 | D 16 | M 16 | V 16 | D 16 | M 16 | S 16 | L 16 | J 16 | S 16 |
| M 17 | V 17 | V 17 | L 17 | M 17 | S 17 | L 17 | J 17 | D 17 | M 17 | V 17 | D 17 |
| M 18 | S 18 | S 18 | M 18 | J 18 | D 18 | M 18 | V 18 | L 18 | M 18 | S 18 | L 18 |
| J 19 | D 19 | D 19 | M 19 | V 19 | L 19 | M 19 | S 19 | M 19 | J 19 | D 19 | M 19 |
| V 20 | L 20 | L 20 | J 20 | S 20 | M 20 | J 20 | D 20 | M 20 | V 20 | L 20 | M 20 |
| S 21 | M 21 | M 21 | V 21 | D 21 | M 21 | V 21 | L 21 | J 21 | S 21 | M 21 | J 21 |
| D 22 | M 22 | M 22 | S 22 | L 22 | J 22 | S 22 | M 22 | V 22 | D 22 | M 22 | V 22 |
| L 23 | J 23 | J 23 | D 23 | M 23 | V 23 | D 23 | M 23 | S 23 | L 23 | J 23 | S 23 |
| M 24 | V 24 | V 24 | L 24 | M 24 | S 24 | L 24 | J 24 | D 24 | M 24 | V 24 | D 24 |
| M 25 | S 25 | S 25 | M 25 | J 25 | D 25 | M 25 | V 25 | L 25 | M 25 | S 25 | L 25 |
| J 26 | D 26 | D 26 | M 26 | V 26 | L 26 | M 26 | S 26 | M 26 | J 26 | D 26 | M 26 |
| V 27 | L 27 | L 27 | J 27 | S 27 | M 27 | J 27 | D 27 | M 27 | V 27 | L 27 | M 27 |
| S 28 | M 28 | M 28 | V 28 | D 28 | M 28 | V 28 | L 28 | J 28 | S 28 | M 28 | J 28 |
| D 29 | M 29 | M 29 | S 29 | L 29 | J 29 | S 29 | M 29 | V 29 | D 29 | M 29 | V 29 |
| L 30 | J 30 | J 30 | D 30 | M 30 | V 30 | D 30 | M 30 | S 30 | L 30 | J 30 | S 30 |
| M 31 | V 31 | V 31 | L 31 | M 31 | S 31 | L 31 | J 31 | D 31 | M 31 | V 31 | D 31 |



Collecte des bacs réservés aux ordures ménagères



Collecte des bacs réservés aux emballages recyclables et papiers



Pensez à sortir votre bac la veille au soir

UN PROBLÈME DE COLLECTE ? UN SIGNALLEMENT ?

Contactez la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs

N° Vert 0 800 100 520

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE POSTE

www.ccmontdor2lacs.com

RAPPEL: votre forfait de collecte du bac réservé aux ordures ménagères comprend 12 levées.

PLUS D'INFORMATIONS →